



ADDITIF n°1 au Règlement Sportif " KART JEUNES FFSA 2009 "

(Cet additif ne concerne que l'Article 1 : Conditions de participation)

Article 1 : Conditions de participation

Peuvent s'inscrire à KART JEUNES FFSA 2009, les personnes de nationalité française nées après le 15 décembre 1986 et ayant 12 ans révolus le jour de leur participation. Les candidats qui sont, ou ont été, titulaires d'une licence FFSA appartenant à la catégorie des licences pratiquants (*) ne sont pas autorisés à participer à KART JEUNES FFSA 2009.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il conviendra pour le respect des règles ci-dessus.

Au-delà de ces critères, la FFSA se réserve le droit de refuser toute inscription pour des raisons de sécurité et d'exclure tout candidat qui ne correspondrait pas à l'état d'esprit de KART JEUNES FFSA.

(*) : Seules les licences pratiquants comportant la terminologie "Concurrent Conducteur" sont concernées par cet article.

Par conséquent, les candidats qui sont, ou ont été, titulaires d'une licence FFSA appartenant à la catégorie des licences pratiquants, **comportant la terminologie "Concurrent Conducteur"**, ne sont pas autorisés à participer à KART JEUNES FFSA 2009.